

Concours «À vos marques, prêt·e... RECYCLEZ !»

Conditions générales d'utilisation

1. Le Promoteur : TerraCycle® France SAS, 6, place de la Madeleine, 75008, Paris, France
2. La promotion est ouverte aux personnes ayant 18 ans ou plus, à l'exception des employés de TerraCycle, de leurs familles, leurs agents ou toute autre personne associée à cette promotion.
3. La période de promotion débute le lundi 22 novembre 2021 à 9h00 et s'achève le vendredi 14 janvier 2022 à 17h00.
4. Les programmes participants à cette promotion sont les suivants :
 - [Programme de compostage des capsules Eco Caps Lavazza et des dosettes souples Carte Noire](#)
 - [Programme de recyclage des sachets micro-ondables Ben's Original™](#)
 - [Programme de recyclage des emballages cosmétiques](#)
 - [Programme de recyclage des recharges responsables de shampooing](#)
 - [Programme de recyclage Febreze® et Fairy®](#)
 - [Programme de recyclage des gants fins ménagers MAPA®](#)
 - [Programme de recyclage des jouets Hasbro](#)
 - [Programme de recyclage des collants](#)
5. Avant de participer au concours, les participants doivent avoir [un compte TerraCycle](#) (créé via le site de TerraCycle) et avoir adhéré avec succès à au moins un des programmes participants énoncés en point 3. Pour s'inscrire à un programme, le participant doit cliquer sur le lien hypertexte du programme ci-dessus, lire et compléter les étapes de la section «Comment ça marche».
6. Pour participer, les participants doivent s'assurer qu'ils sont membres (en créant un point de collecte public ou en devenant collecteur privé) d'au moins un des huit programmes de recyclage participants énoncés en point 3 et avoir rempli avec succès le [formulaire d'inscription](#). Les participants doivent ensuite collecter les déchets acceptés dans les programmes de recyclage auxquels ils participent. Une fois qu'ils ont collecté suffisamment de déchets pour atteindre le poids minimum requis, les participants doivent les envoyer à TerraCycle à l'aide d'une [étiquette d'expédition gratuite](#) accessible sur leur compte TerraCycle.

7. Les colis respectant le poids minimum et contenant les déchets acceptés des programmes de recyclage concernés (visible sur la page du programme correspondant sur le site Web de TerraCycle), que nous recevrons à notre centre de valorisation matière entre le lundi 22 novembre 2021 à 9h00 et le vendredi 14 janvier 2022 à 17h00 seront acceptés et comptabilisés comme une participation. Veuillez noter que si un colis est enregistré avant que le Promoteur ne reçoive la confirmation en ligne que le participant a rempli le formulaire de participation, le colis ne sera pas éligible pour les points bonus ou le prix du tirage au sort.
8. Les types de déchets acceptés sont décrits sur les pages des programmes (liens en point 3). Veuillez noter que les déchets provenant de différents programmes de recyclage ne peuvent pas être envoyés dans les mêmes colis car les différents types de déchets doivent être expédiés séparément à des fins de recyclage.
9. Seuls les 500 premiers colis (tous programmes participants confondus) contenant des déchets acceptés et respectant le poids minimum du colis du programme de recyclage correspondant, gagneront 1000 points bonus TerraCycle (1 point = 0,01 €). L'envoi de plusieurs colis à travers plusieurs programmes participants est autorisé et les points seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi aux 500 premiers colis.
10. Il y a 25 prix à gagner dans le cadre du tirage au sort. Chaque prix est un cours de cuisine zéro déchet en ligne par Save Eat d'une valeur de 80€. Ce prix inclut la réalisation d'une recette anti-gaspillage lors d'un atelier cuisine d'environ une heure. Trois dates seront proposées aux gagnants pour effectuer l'atelier : mercredi 23 février, samedi 12 mars, ou samedi 26 mars 2022. Les gagnants seront tirés au sort en sélectionnant les colis contenant des déchets acceptés et répondant aux exigences de poids minimum. Plus vous enverrez de colis, plus vous aurez de chances de participer au tirage au sort.
11. Un seul prix du tirage au sort est attribué par titulaire de compte TerraCycle. Dans le cas où un gagnant existant serait sélectionné au hasard une seconde fois, le processus sera répété. Nous conseillons aux participants d'envoyer leurs derniers colis au plus tard le 3 janvier 2022 afin qu'ils arrivent à temps et puissent être comptabilisés dans le concours. Pour gagner les 1000 points TerraCycle supplémentaires, nous conseillons aux participants d'envoyer leur(s) colis le plus tôt possible, car ils seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier

servi, aux 500 premiers colis reçus. Les participants peuvent envoyer plusieurs colis.

12. Veuillez noter que TerraCycle n'est pas responsable des colis perdus ou retardés en transit. La preuve d'envoi n'est pas une preuve de réception.
13. Aucun prix alternatif, en tout ou en partie, ne sera attribué aux gagnants pour remplacer les points bonus TerraCycle et le prix du tirage au sort.
14. Les gagnants des points bonus TerraCycle seront généralement récompensés et informés par e-mail chaque semaine après réception du ou des colis à notre centre de valorisation matière. N'oubliez pas qu'il peut y avoir des retards pendant la période de Noël, mais tous les gagnants seront informés au plus tard le 31 janvier 2022.
15. Les gagnants du prix du tirage au sort seront informés par courrier électronique entre le 17 janvier et le 11 février 2022.
16. Les gagnants peuvent être tenus de participer à une publicité raisonnable, sans frais pour le Promoteur.
17. En vous inscrivant au concours, vous acceptez également nos conditions générales, qui peuvent être consultées ici : [Conditions générales d'utilisation](#).
18. Le Promoteur se réserve le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas les présentes conditions générales ou la loi ou dont le comportement est considéré par le Promoteur comme malhonnête ou frauduleux. Le Promoteur se réserve le droit de suspendre ou de modifier le concours si cela s'avère nécessaire pour des raisons indépendantes de sa volonté.
19. Pour lire notre politique de confidentialité, cliquez-ici : [Politique de confidentialité](#).
20. Le Promoteur notifiera un mois à l'avance sur ce site web toute intention d'annuler ou de modifier cette offre.